



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

IJBA

**ARRÊTÉ PORTANT RECEVABILITÉ DE LISTE DE CANDIDATURES POUR L'ÉLECTION DU 25/11/2020
AU CONSEIL DE L'IJBA (COLLÈGE USAGERS)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts en vigueur de l'IJBA,
Vu l'arrêté du 23 octobre 2020 régissant l'élection des représentants des usagers au conseil de l'IJBA prévue le 25 novembre 2020,
Considérant la seule liste «Ijbienensemble» déposée pour l'élection précitée,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1:

➤ Est déclarée recevable pour l'élection des représentants usagers au conseil de l'IJBA prévue le 25/11/2020 (09H00-17H00),

→ la liste «Ijbienensemble» comportant les 8 noms suivants:

- 1. TYMEN Eléa;
- 2. PUTAVY Théo;
- 3. MUSELET Susie;
- 4. MASSON Tom ;
- 5. PROVIN Océane;
- 6. CAMPISI Luca;
- 7. MONACO Carla ;
- 8. PEYRE Philippe.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est soumis à publication par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université Bordeaux Montaigne (espace étudiants).

ARTICLE 3 :

Mme La directrice générale des services de l'Université Bordeaux Montaigne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 20 novembre 2020.



Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
Le président,

Lionel LARRÉ.